

Budget Participatif Intercommunal du Pays de Mirepoix



HABITANTS & ELUS

Mobilisons-nous

pour construire ensemble notre territoire

**Proposez
vos projets !**

***Et vous, que
feriez-vous pour
notre commune?***

*Nous souhaitons nous engager dans la
démarche de participation citoyenne
portée par la Communauté de
communes du Pays de Mirepoix*



Le budget participatif est une enveloppe financière allouée par la communauté de communes du pays de Mirepoix aux communes membres pour réaliser des projets portés par des habitants.

Par exemple : création d'une aire de pique-nique, de boîtes à livres, de nichoirs...etc

Tous les habitants de +16 ans de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix



Ce dispositif est destiné aux collectifs d'habitants non formalisés, les associations ne peuvent pas y participer.



La Communauté de communes du Pays de Mirepoix participera à hauteur de 1 000€ maximum par commune.

La commune participera à hauteur de 1 000 € minimum.



Présentez votre projet aux élus de la commune.



Si leur avis est favorable, ils vous transmettent le formulaire de dépôt de projet.

Si c'est défavorable, ils vous en expliquent la raison.

Concrètement, comment ça marche ?

- 1 Nous sommes un collectif d'habitants et nous avons une idée pour notre village.
- 2 Nous allons rencontrer les élus de notre village et nous leur présentons le projet.
Les élus en discutent et émettent un avis.
- 3 **Défavorable : ils nous en expliquent les raisons**
Favorable : ils nous transmettent le formulaire de dépôt de projet
- 4 Nous le remplissons, un agent de la Communauté de communes peut nous accompagner.
- 5 Nous déposons le formulaire rempli à la mairie.
- 6 La commune étudie le projet : coût, faisabilité, contrainte, respect des critères...
Si le projet est recevable, la commune dépose le dossier de demande de financement à la CCPM.
- 7 Le projet est éligible, alors c'est parti ! La commune, en collaboration avec le collectif d'habitants lance la réalisation.
- 8 C'est le grand jour, on inaugure !

QUELS PROJETS ?

Les projets peuvent porter sur différents thèmes : solidarité, culture, environnement, amélioration du cadre de vie...

Les projets doivent présenter des dépenses d'investissement uniquement (travaux et achats de matériel)

QUELS CRITÈRES ?

- Servir l'intérêt général
- Se situer sur le domaine public et relever des compétences communales
- Respecter les valeurs de laïcité et de non-discrimination
- Être accessible librement et gratuitement à tous
- Être réalisés avant le 31 Octobre de l'année en cours

DES OUTILS

POUR VOUS ACCOMPAGNER

Un accompagnement tout au long de la démarche, un agent dédié se tient à votre disposition :

Laetitia Valdevit
05.61.69.02.88

participation.territoire@cc-paysdemirepoix.fr

Possibilité de mettre en place un forum participatif pour faire émerger des idées dans notre commune